



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 12 mars 2026

Heure: 13h30

Prénom et Nom de la personne auditionnée : Damien Massaloux

Profession : Coordinateur de l'Observatoire partenarial des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation (OPEANA), Agronome et écologue, Chargé d'études Agriculture, Alimentation, Espace naturels et Biodiversité

Nom de l'institution de rattachement : UrbaLyon

Ville de rattachement : Lyon, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes

Thème de l'audition : Territoires en transition : Repenser l'aménagement entre renaturation et perspectives agroécologiques

En lien avec le lot d'ODD analysé : n° 1 et n°2

Et notamment l'ODD 2 Faim zéro

l'ODD 11 Villes et communautés durables

l'ODD 12 Consommation et production responsables

Compte Rendu de l'audition

Damien Massaloux est un **ingénieur agronome** diplômé de l'ISARA-Lyon en 2012, possédant également une **expertise d'écologue** et une thèse, soutenue en 2020, en écologie des paysages portant sur l'impact du paysage sur la diversité de carabes et d'autres arthropodes auxiliaires en céréales et prairies. Chargé d'études « Agriculture, Alimentation et Biodiversité » depuis 5 ans à l'agence d'urbanisme UrbaLyon, il assure la coordination de **l'Observatoire partenarial des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation, l'OPEANA**. Dans ses fonctions, il mobilise sa double casquette d'agronome et d'écologue pour apporter une plus-value sur des sujets pointus comme la santé des sols ou la restauration des fonctions écosystémiques.

Fondée en 1978 pour accompagner la Ville de Lyon et son agglomération, UrbaLyon est aujourd'hui la deuxième plus grande agence d'urbanisme de France. Association (loi 1901), elle a comme particularité le fait que ses adhérents sont exclusivement des structures publiques, telles que le Département, la Métropole ou les Communes, qui financent son fonctionnement par des cotisations. L'agence **intervient en amont des politiques publiques** pour jouer un rôle de guide et de fournisseur de connaissances afin d'aider à la décision, ce qui la distingue des bureaux d'études classiques qui interviennent généralement en aval sur des missions opérationnelles. À ce titre, les collectivités ne peuvent pas lui confier de missions relevant d'appels d'offres concurrentiels ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), car ces dernières relèvent de l'accompagnement opérationnel direct. **L'OPEANA**, l'un des observatoires coordonnés au sein de l'agence, fonctionne de **manière collégiale** grâce à un comité technique et un comité de pilotage qui réunissent les partenaires du territoire. Les partenaires sont avant tout les structures adhérentes de l'Agence. Toutefois, certains membres sont invités, comme la Chambre d'agriculture du Rhône ou la Safer, car leur point de vue et leur expertise sont incontournables. L'observatoire répond aux besoins spécifiques des collectivités en produisant chaque année environ 150 jours d'études validées par ses membres, portant sur des sujets comme le foncier, l'alimentation ou la biodiversité.

Enjeux de la renaturation et de la biodiversité

La **renaturation** est définie comme un **processus de restauration des fonctions écosystémiques**, incluant la biodiversité, la santé des sols et l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de la révision du SCOT de Lyon, l'agence a été saisie et a développé une **méthodologie innovante de cartographie** par mailles fines de 200m x 200m, ce qui constitue le maillage le plus précis pour intégrer des données sociales.

Ce **travail pluridisciplinaire** a mobilisé des agronomes, des géographes et des statisticiens pour construire une carte du territoire capable d'orienter l'efficacité de la renaturation selon quatre cibles prioritaires : **la biodiversité, la santé des sols, le changement climatique ainsi que la santé et le cadre de vie**. Pour chaque enjeu, **trois indicateurs spécifiques** ont été définis afin de « faire parler » la carte auprès des partenaires techniques et des élus. À titre d'exemple, l'approche de la **santé et du cadre de vie** croise des données sur la **pollution sonore**, la **qualité de l'air** (notamment à proximité des grands axes et des tunnels), le **niveau de revenus** (foyers en précarité) et **l'accès effectif aux espaces verts**.

L'objectif est de produire une **analyse statistique** de type ACP (Analyse en Composantes Principales) permettant de typologiser les besoins par secteurs : identifier les zones où la priorité est la lutte contre les **îlots de chaleur urbains (hyper-centre)** ou celles où l'enjeu principal est la gestion du **ruissellement** (secteurs en pente, vallons et ruisseaux de l'Ouest lyonnais).

Monsieur Massaloux souligne d'ailleurs que le **travail sur la santé des sols** représente une plus-value forte de l'agence, car ces **données** sont particulièrement **pointues et complexes** à interpréter et à cartographier.

En matière de **renaturation**, il explique que la question fondamentale n'est pas tant celle de la localisation géographique — le « où » (puisque'il y a toujours de bonnes raisons de restaurer un site) — **que celle du « pourquoi », du « comment »** et aussi, dans le prolongement, **du « combien »**. **L'enjeu premier** est de définir précisément **quelles fonctions écosystémiques l'on souhaite restaurer**, même si, bien entendu, le coût financier de l'opération est également un facteur déterminant. Cette démarche s'envisage aussi bien en milieu urbain qu'en milieu périurbain, car les attentes en matière de restauration se ressemblent et nécessitent avant tout d'initier une réflexion sur les objectifs visés. Cela étant, les priorités peuvent différer : **l'urbain** est souvent focalisé sur le **changement climatique**, tandis que le **rural** se tourne généralement vers **la biodiversité et le cadre de vie**.

Dans ses préconisations, l'agence propose de partir d'un site dégradé, comme une friche industrielle, pour déterminer les fonctions à rétablir en priorité selon le contexte local et le budget alloué. Le processus opérationnel débute par un **diagnostic approfondi** permettant de **construire le projet en tenant compte de l'existant**, ce qui peut impliquer la conservation d'une partie du bâti si des espèces protégées, telles que les chauves-souris, y sont déjà installées. La mise en œuvre passe ensuite par des **phases de désimperméabilisation** et de **dépollution des sols, avant la réintroduction d'essences végétales adaptées**. En milieu rural, le ciblage peut s'avérer plus aisé, comme lorsqu'il s'agit de réhabiliter une décharge située à proximité d'un boisement pour favoriser une extension naturelle de la forêt.

Enfin, il est crucial d'assurer un **suivi à long terme** pour évaluer l'efficacité de la démarche d'un point de vue écologique et hydrologique grâce à l'utilisation de métriques précises. L'ensemble de ces travaux s'appuie sur le partage de données publiques via la plateforme Data Grand Lyon et sur les études de l'observatoire consultables sur le site de l'agence.

Agriculture, alimentation et relocalisation : du défi logistique à la rupture systémique

La **relocalisation alimentaire**, bien qu'identifiée comme un **sujet central**, **ne peut se résumer à un simple ajustement des circuits courts** ; elle impose une **transformation radicale du système actuel**. Monsieur Massaloux souligne une **opposition** entre deux modèles : **le système agro-industriel mondialisé et ultra-spécialisé**, et un nouveau modèle de **réancrage territorial**. Il est difficile de faire coexister ces deux logiques, car elles reposent sur des fondements contradictoires. Il observe d'ailleurs que si **la question de la relocalisation** est aujourd'hui souvent **posée, on occulte** trop fréquemment celle de la **qualité** des produits et du « **comment** » produire. Pour lui, déplacer géographiquement la production ne suffit pas si l'on ne **transforme pas en profondeur les méthodes de culture et les standards qualitatifs**.

Il explique qu'en pratique, si l'on considère un **rayon de 50 km autour de Lyon**, la **surface** et le **volume de production** seraient **théoriquement suffisants** pour nourrir la population. Cependant, cette autonomie est actuellement infaisable sans une refonte totale des chaînes alimentaires, impliquant des acteurs de la transformation et de la logistique. Pour réussir ce passage, il soutient qu'il faut « **produire autrement** » en **diversifiant les cultures**. Il souligne néanmoins un **défi majeur** : une **production strictement locale pourrait entraîner une perte de diversité alimentaire et une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques**. Il cite l'exemple

de la cerise : si une gelée tardive détruit la récolte locale, le territoire se retrouve sans accès à ce produit pour l'année. Une autonomie 100 % locale imposerait donc d'accepter une saisonnalité radicale et une moindre diversité, à moins de **mutualiser les productions entre territoires** pour compenser les pénuries ponctuelles.

Cette transition exige également de repenser notre consommation, notamment notre rapport à la viande bovine et à l'eau. Par exemple, est-il légitime d'optimiser la gestion de l'eau pour continuer à faire pousser certains végétaux pour engraisser du bétail destiné à l'exportation ou à un modèle industriel ? Le problème de l'origine des viandes concerne plus les viandes blanches, porcs et volailles. A ce jour, une grande partie de la viande rouge produite en France est consommée en France, ce qui n'est pas le cas de la volaille et du porc. Or les volailles et les porcs sont complètement nourris par des cultures qui pourraient être à destination de l'alimentation humaine, protéagineux et céréales. C'est aussi le cas pour les bovins élevés en France, mais le modèle d'élevage extensif qui reste important impose aussi une mise à l'herbe durant une grande partie de l'année. Alors que consommer moins mais mieux est dans l'intérêt des agriculteurs français, au regard de viande produite en très grande quantité mais de moindre qualité par certains de leurs homologues étrangers. C'est pour cette raison qu'une des revendications des agriculteurs est de taxer ou même interdire l'importation de productions agricoles qui ne sont pas soumises aux mêmes normes sanitaires et environnementales qu'en France ou en UE.

Ce changement de raisonnement implique de **replacer le respect du vivant et la valorisation sociale des agriculteurs** au cœur des préoccupations. Or, seul un **investissement massif de l'État** peut déclencher une telle bascule, à l'image de la révolution agricole française des années 1950-60. L'exemple de Cuba, contraint par l'embargo à devenir autonome, prouve qu'un pays peut basculer vers l'agroécologie si la **volonté politique** l'impose.

Foncier agricole et renouvellement générationnel

Le renouvellement des générations constitue un enjeu social critique qui nécessite **d'anticiper les départs à la retraite des agriculteurs** au moins dix ans à l'avance pour assurer une transmission efficace. L'observatoire travaille à identifier et accompagner ces futurs retraités, car il est souvent difficile pour un exploitant de se projeter dans la transmission dès l'âge de 55 ans. Pour cette mission, l'agence aide les collectivités à identifier les partenaires clés vers lesquels se tourner, tels que la SAFER ou la Chambre d'Agriculture. Les **nouveaux porteurs de projets ne partagent plus tout à fait les mêmes schémas que les anciens** ; ils aspirent à **plus d'innovation**, à un **rapport différent à la terre** et à des **pratiques davantage ancrées dans l'écologie**. Un autre point important est aussi que les nouveaux agriculteurs attendent plus un **alignement de leur rapport au travail avec le reste de la société**. Ils ont plus que leurs prédécesseurs l'envie de disposer de congés, d'avoir un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle et familiale. Ce vivier de potentiels agriculteurs pourrait constituer le moteur d'une véritable révolution agroécologique si les difficultés d'accès au foncier existant ne venaient pas freiner leurs installations. L'OPEANA s'efforce donc de trouver des canaux d'accompagnement adaptés pour faciliter l'arrivée de ces nouveaux profils sur le territoire tout en gérant la tension entre les projets existants et les volontés des repreneurs.

Urbanisme et préservation des espaces : laisser de la place à la nature

La loi ZAN (**Zéro Artificialisation Nette**) est perçue par Monsieur Massaloux comme une législation essentielle, bien qu'il regrette les récents assouplissements qui menacent la

préservation des terres agricoles et des espaces naturels. Il existe une **tension** réelle entre le **besoin de construire des logements** et **l'impératif de maintenir des sols non artificialisés** pour contrer les effets du changement climatique, notamment en milieu urbain où la **nature** est **indispensable à la résilience**. Il insiste sur le fait que **rebrousser chemin sur cette trajectoire** serait une **erreur dramatique**, car les **zones agricoles périurbaines** et les **espaces naturels** jouent un **rôle protecteur contre les risques climatiques**. En conclusion, il rappelle que **laisser de la place à la nature** est, au fond, la seule voie viable pour adapter nos villes aux enjeux de demain.